

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 22 JUILLET 2024, À 19H00, AU 286 RUE DE
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère

Sont absents : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

Assiste également à la réunion :

M^{me} Thérèse Gauthier, adjointe de direction, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

**RESOLUTION
2024-07-225**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avenant firme Gemel/Carrefour de Vie;
4. Destination Tadoussac Phase 2/ Étude de caractérisation écologique;
5. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);
6. Période de questions (portant uniquement sur la séance);
7. Fermeture de la séance.

**RESOLUTION
2024-07-226**

AVENANT FIRME GEMEL/CARREFOUR DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Firme Gemel avait complété les plans et devis à 100 % et que l'appel d'offres pour l'entrepreneur général avait été lancé, mais que la municipalité avait décidé en 2021 de ne pas attribuer le mandat ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons réactivé le dossier en avril 2024 et que la Firme Gemel estime nécessaire de revoir le dossier ;

CONSIDERANT l'implication de nouveaux ingénieurs dans le projet ;

CONSIDERANT QUE des modifications doivent être apportées aux plans et devis en raison des nouvelles règles du « Code du Bâtiment » ;

CONSIDERANT QUE la municipalité a demandé des modifications aux plans du nouveau bâtiment ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil mandate la Firme Gemel pour un montant de 53 556,25 \$ avant taxes, afin qu'ils mettent à jour les plans et devis pour le projet Carrefour de Vie et procède au lancement de l'appel d'offres pour l'entrepreneur général.

**RESOLUTION
2024-07-227**

**DESTINATION TADOUSSAC PHASE 2 / ÉTUDE DE
CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2024, M. William Bélanger, ingénieur, a déposé le rapport d'analyse des soumissions pour l'étude de caractérisation écologique sur 560 mètres du milieu côtier de la baie de Tadoussac afin d'appuyer une demande d'autorisation ministérielle pour des travaux réalisés dans l'ensemble des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée et est conforme aux exigences des documents de la définition de mandat par l'Organisme des bassins versant de la Haute-Côte-Nord pour une somme de 4 953,81\$ taxes incluses ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil octroie le contrat à l'Organisme des bassins versants de la Haute Côte-Nord d'un montant de 4 953,81\$ taxes incluses pour l'étude de caractérisation écologique sur 560 mètres du milieu côtier de la baie de Tadoussac afin d'appuyer une demande d'autorisation ministérielle pour des travaux réalisés dans l'ensemble des milieux humides et hydriques

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LA
SÉANCE**

À 19 h 10 heures, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h11.

**RESOLUTION
2024-07-228**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h12 heures.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 5 personnes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

